

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État

le 15 décembre 2016

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 12, 13, 14 et 15 décembre 2016

2016 DGRI 94 - DEVE Coopération Paris-Montréal sur la végétalisation et la biodiversité urbaines.

M. Patrick KLUGMAN et M^{me} Pénélope KOMITÈS, rapporteurs

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L1115-1 et suivants ;

Vu l'Accord d'amitié et de coopération signé entre la Ville de Paris et la Ville de Montréal le 26 avril 2006 ;

Vu le projet de délibération en date du 29 novembre 2016 par lequel Madame la Maire de Paris lui propose d'accepter une subvention accordée par le Ministère des affaires étrangères et du développement international pour un projet de coopération avec la Ville de Montréal dans le domaine de la biodiversité et de la végétalisation urbaines ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Patrick KLUGMAN, au nom de la 7^e Commission, et Madame Pénélope KOMITÈS, au nom de la 3^e Commission,

Délibère :

Article 1 : La Ville de Paris accepte la subvention octroyée par le Ministère des affaires étrangères et du développement international, au titre de l'appel à projets Fonds franco-québécois pour la coopération décentralisée, pour le projet de coopération avec la Ville de Montréal, portant sur un échange dans le domaine de la végétalisation et de la promotion de la biodiversité dans l'espace urbain sur l'année 2016. La recette correspondante, soit 2 490 euros, sera affectée au chapitre 74, nature 74718 du budget de fonctionnement municipal de la Ville de Paris, et enregistrée sur l'exercice budgétaire 2016 et suivants.

Article 2 : La Ville de Paris contribuera à ce programme de coopération à hauteur de 15 980 euros, soit 7 990 euros nets, compte tenu de la subvention obtenue en 2016 et du reliquat de 5 500 euros de 2015.

Article 3 : Les dépenses relatives au projet seront imputées au chapitre 011, articles 6251, 6256, 6232, 61352, 6226, 6238, 6233, Fonction 048, Fonds 120, CF 07 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris, exercices 2016 et suivants, au titre des relations internationales, sous réserve du vote des crédits par le Conseil de Paris.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

Anne HIDALGO